

Sidérurgie

Le LCGB revendique la poursuite de l'accord tripartite sidérurgie pour tous les sites luxembourgeois !

Luxembourg, le 12 septembre 2019 - En date du 28 août et du 12 septembre 2019, la direction d'ArcelorMittal a présenté aux syndicats en détail son plan de transformation nommé « Projet SCORE », dont la mise en place a été annoncée le 27 février 2019.

Déjà en février, le LCGB avait sur le vif demandé la tenue d'un comité de suivi tripartite afin de connaître les intentions précises de ce plan. N'étant pas dupe, le LCGB a en outre demandé de poursuivre l'accord tripartite, qui arrivait à son terme, afin d'accompagner et d'amoindrir l'impact substantiel au niveau de l'avenir des emplois de la sidérurgie luxembourgeoise.

A l'issue de la réunion du 28 août 2019, le LCGB avait pris note de la présentation plus détaillée du projet SCORE. En conséquence, le LCGB a réitéré et motivé sa demande pour la poursuite d'un accord cadre tripartite, qui permettrait l'accompagnement de ce plan avec les outils nécessaires.

Depuis lors, le LCGB a analysé le projet en détail au sein de ses instances compétentes et a présenté son analyse détaillée, ses réflexions, ses propositions et sa position ferme lors de la réunion prévue à cet effet en date du 12 septembre 2019. Le LCGB se voit pourtant confirmé dans ses craintes que ce fameux plan de transformation servira de plan de réorganisation avec une incidence considérable sur l'avenir des postes de travail et emplois de la sidérurgie luxembourgeoise : 216 emplois seraient ciblés au terme de 5 années par des départs naturels et donc sans mesures d'accompagnement.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à une nouvelle façon d'agir de la direction luxembourgeoise d'ArcelorMittal, plus sournoise et pernicieuse que jamais auparavant ! Il s'agit ici d'un ensemble de projets « normaux » faisant partie d'une gestion quotidienne efficace et digne de ce nom que le management devrait assurer. La mise en application est encore très obscure et relève une complexité de gestion de l'organisation de ce projet entier. Cet ensemble de projets ainsi regroupés dans un dossier « lettre au Père Noël » considéré sous une unique enveloppe budgétaire abouti sur un plan de transformation et de réorganisation.

Les gains obtenus au travers la suppression d'emplois apparaissent disproportionnés par rapport aux investissements accordés ainsi que leurs retours sur investissements ! De plus, selon la présentation de la direction, le plan atteindrait 154 emplois tout en sachant que l'objectif visé reste 216 postes. Qu'advient-il des 62 autres ?

Pour le LCGB, cette manière d'agir est absolument inacceptable et le LCGB réfute l'idée et l'approche de poursuivre une discussion autour de cette réorganisation sans accompagnement digne et fidèle au dialogue social luxembourgeois tel que prévu par l'accord tripartite. Le LCGB n'accompagnera ce projet qu'uniquement en présence d'un cadre protecteur adapté à la réalité

(accord tripartite « new style »), qui permettra de garantir l'accompagnement approprié au quotidien.

En conséquence, le LCGB exhorte la direction d'ArcelorMittal et le Ministre du Travail à prendre leurs responsabilités et fait appel à leur conscience afin de se mettre autour d'une table à trois pour construire un accord tripartite moderne à la hauteur des exigences économiques actuelles avec notamment des protections utiles pour les différentes parties garantissant ainsi la survie de la sidérurgie luxembourgeoise.

Contact : Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint
Tél. : +352 49 94 24-321
GSM : +352 691 733 036
E-mail : rforneri@lcgb.lu